

## L'INFO DU JOUR

# Les deux-roues réclament une vraie place sur les trottoirs parisiens

**LES MOTOS** ont-elles le droit de se garer sur les trottoirs à Paris ? « Beaucoup le croient », se désole M<sup>e</sup> Rémy Josseaume. Lui-même le pensait. « Une note préfectorale de 2008 invite les policiers à faire preuve de tolérance à l'égard des deux-roues qui ne gênent pas le cheminement des piétons », rappelle-t-il. Mais, à sa grande surprise, cette consigne est peu respectée.

Si la plupart des conducteurs de deux-roues se contentent de s'acquitter des 35 € d'amende, Rémy Josseaume, lui, a porté l'affaire devant les tribunaux après avoir été verbalisé à plusieurs reprises alors qu'il avait garé son scooter sur un trottoir, sans gêner le passage, assure-t-il. La Cour de cassation vient de rendre sa décision. Grosse déception pour l'avocat, la haute juridiction estime que la note du préfet de police n'a pas valeur légale. « Autrement dit, si vous gardez votre deux-roues sur un trottoir : soit vous avez la chance de tomber sur un agent qui applique ces consignes : soit vous vous faites verbaliser », déplore-t-il.

## Plus de 100 000 PV

De son côté, la préfecture se contente de rappeler qu'elle a demandé à ses policiers que « seuls les véhicules entraînant une gêne pour le cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite et la progression d'autres véhicules, notamment ceux affectés à des



Plus de 100 000 motos circulent chaque jour à Paris pour seulement 40 000 places sur la voirie. La Fédération française des motards en colère réclame un cadre légal, d'autant que le gouvernement envisage de faire passer le PV de 35 à 135 €. (LP/Olivier Arandel.)

missions de secours et d'intervention urgente, soient pénalisés ».

Le stationnement sur les trottoirs est l'infraction commise par des deux-roues la plus relevée à Paris. Selon les dernières statistiques disponibles, plus de 100 000 PV ont été dressés en 2011 pour ce motif. Quant au nombre de mises en fourrière, il a augmenté de 57 %, passant de 5 314 à 8 326 entre 2013 et 2014.

« Il faut à tout prix instaurer un cadre légal afin de permettre aux deux-roues de se garer sur les trottoirs à Paris », plaide Jean-Marc Bellotti, de la Fédération française des motards en colère. « C'est d'autant plus important, abonde Rémy Josseaume, que le gouvernement envisage de faire passer le PV de 35 à 135 €. »

La Ville n'y est pas vraiment favorable. « Le stationnement sur les

trottoirs est source de conflits avec les piétons », estime l'Hôtel de Ville. Les deux-roues n'ont pas vraiment le choix. Plus de 100 000 circulent quotidiennement dans Paris pour seulement 40 000 places sur la voirie. « Depuis 2008, nous avons créé près de 18 000 places et notre objectif est d'en créer 20 000 supplémentaires d'ici à 2020 », rappelle la mairie.

JOFFREY VOVOS

## VOIX PUBLIQUE

## Faut pas se gêner

**AÏE ! LA VOIE RÉSERVÉE** aux bus et taxis sur l'A1... Je l'avais déjà oubliée, cette nouveauté sortie du cerveau de nos ingénieurs, censée permettre aux touristes de découvrir plus rapidement les beautés de la capitale en laissant patauger les pauvres automobilistes du quotidien. Après quelques jours de vacances, le panneau indiquant que je n'ai pas le droit de rouler sur la file de gauche me surprend matinalement alors que je me dirige, le cerveau encore embrumé vers Saint-Ouen, malgré les riffs rageurs du guitariste d'AC/DC que je m'apprête à aller voir au Stade de France. Je ne suis pas taxi, encore moins un bus de la RATP, pas plus une ambulance bien que ma voiture soit blanche. Respectueux des règles imposées par les autorités, je me rabats donc vers la file du milieu pour obéir au panneau lumineux qui insiste lourdement. Aussitôt, je dois freiner pour m'insérer dans le flot de la circulation des automobilistes lambda. Une volonté citoyenne qui n'effleure visiblement pas tous les usagers de l'A1. Sur ma gauche en effet c'est soudain un véritable défilé de motards, pas effrayés le moins du monde par l'interdiction. Gros cubes, scooters avec un costard cravate au guidon, ils se régalent, sans évidemment respecter la limitation à 70 km/h. Finalement, ils sont plus malins que les autres, et ils ont bien compris que les radars ne flashaient pas encore.

R.R.